



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 octobre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 17 octobre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 09 octobre 2024, s'est réuni à la Salle polyvalente de Francin, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF		M. GIRARD	X
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE		R. SAINT GERMAIN	X
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE		B. SANTAIS	X
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		J.F. CLARAZ	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		D. FAUCCONNET	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN		A. BUISSON	X
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE			X
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS			X
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		A. COMBAZ	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		L. NOEL	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY		L. MURAZ	X
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

179-2024 - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT D'UN PROGRAMME D'ETUDES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE TER SUR LE TERRITOIRE DE METROPOLE SAVOIE

Rapporteur : Franck VILLAND

En 2021, l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, le Syndicat mixte Métropole Savoie, la Communauté d'agglomération Grand Chambéry, la Communauté d'agglomération Grand Lac et la Communauté de communes Cœur de Savoie ont signé une convention pour financer un programme d'études pour le développement de l'offre TER sur le territoire Métropole Savoie. Ces études sont menées par SNCF Réseau.

La durée initiale de la convention était de 3 ans. Or, en raison de la complexité des interfaces (Accès Alpains, SERM de Lyon et de Grenoble, évolution du modèle TGV), un délai supplémentaire est nécessaire à SNCF Réseau pour finaliser les études prévues. Il est donc proposé de modifier le calendrier prévisionnel des études de la convention initiale ainsi que les dates d'éligibilité des dépenses.

L'avenant 1 modifie donc les articles 3 « Délai prévisionnel de réalisation » et 7 « Entrée en vigueur et durée » ainsi que l'annexe 2 « Détail du programme de l'étude, du calendrier prévisionnel et du coût de l'étude » de la convention initiale.

Les autres articles demeurent inchangés, notamment les aspects propres au montant et au financement de cette étude.

Le nouveau calendrier prévisionnel indique une fin des études de faisabilité (volet exploitation, volet étude de trafics et volet aménagement gares) en septembre 2025 puis une clôture de la convention fin novembre 2026.

Vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de Savoie ;

Vu la délibération n°98-2021 du 20 mai 2021 approuvant la convention relative au financement d'un programme d'études pour le développement de l'offre TER sur le territoire de Métropole Savoie ;

Vu la convention relative au financement d'un programme d'études pour le développement de l'offre TER sur le territoire de Métropole Savoie signée par l'État, la Région, le Département, Métropole Savoie, Grand Chambéry, Grand Lac, Cœur de Savoie et SNCF Réseau le 29 juin 2022 (date du certificat administratif attestant la signature par l'ensemble des partenaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant 1 à la convention relative au financement d'un programme d'études pour le développement de l'offre TER sur le territoire de Métropole Savoie ;
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à son exécution et sa mise en œuvre.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance



Christelle HUGONOT

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

